

ses réformes, comme dans celle de Cluni par Pierre le Vénéral, et dans celle de Cîteaux par saint Bernard.

L'ordre de saint Dominique n'est pas moins affectionné à saint Augustin, puisque saint Thomas, qui est le docteur de cet ordre, à vrai dire, n'est autre chose dans le fond, et surtout dans les matières de la prédestination et de la grâce, que saint Augustin réduit à la méthode de l'école. C'est même pour avoir été le disciple de saint Augustin, qu'il s'est acquis dans l'Église un si grand nom, comme le pape Urbain V l'a déclaré dans la bulle de la translation de ce saint, où il met sa grande louange en ce que, *suivant les vestiges de saint Augustin, il a éclairé, par sa doctrine, l'ordre des frères prêcheurs et l'Église universelle.*

L'école de Scot et l'ordre de saint François n'a pas un autre sentiment. Nous trouvons dans l'Histoire générale de l'ordre des Ermites de saint Augustin une célèbre dispute sur le sujet d'un serment¹, par lequel on prétendait obliger l'université de Salamanque à suivre conjointement les sentiments de saint Augustin et de saint Thomas, qu'on croyait les mêmes. Les franciscains dirent alors que c'était faire injure à saint Augustin que d'exiger ce serment; qu'il était le docteur commun de toutes les écoles; que celle de Scot ne lui était pas moins soumise que celle de saint Thomas, et que le docteur subtil avait tiré toutes ses conclusions de ce Père, et les avait soutenues par plus de huit cents passages qu'il en avait allégués dans ses écrits.

Ainsi il n'y eut jamais aucune dispute sur l'autorité de saint Augustin: les deux écoles contraires conviennent de s'y soumettre; quelques ordres religieux, comme celui des Carmes déchaussés; quelques universités, comme celle de Salamanque, s'y sont obligées par serment ou par délibération: d'autres ont cru inutile de se faire une obligation particulière d'un devoir commun.

On peut juger par là des sentiments de l'école: et si l'on veut remonter à Pierre Lombard, on trouvera que son livre, sur lequel roulait toute l'ancienne scolastique, n'est qu'un tissu des passages des Pères; et c'est pourquoi il lui donna le nom de *Sentences*, pour montrer le dessein qu'il s'y proposait de mettre un abrégé de leurs sentiments entre les mains des étudiants en théologie, principalement de ceux de saint Augustin, et surtout dans la matière de la prédestination et de la grâce, où il le suit pied à pied. On trouve à la fin de son livre des *Sentences*, les articles où ce maître de l'école a été repris; mais on n'y

¹ Petr. del Campo, lib. III, cap. III.

trouve rien sur cette matière qui soit noté, et, au contraire, l'autorité de saint Augustin est demeurée inviolable à toute l'école.

LIVRE SIXIÈME.

RAISON DE LA PRÉFÉRENCE QU'ON A DONNÉE A SAINT AUGUSTIN DANS LA MATIÈRE DE LA GRÂCE. ERREUR SUR LE SUJET, A LAQUELLE SE SONT OPPOSÉS LES PLUS GRANDS THÉOLOGIENS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉCOLE.

CHAPITRE PREMIER.

Doctrines constantes de toute la théologie sur la préférence des Pères qui ont écrit depuis les contestations des hérétiques: beau passage de saint Thomas, qui a puisé dans saint Augustin toute sa doctrine: passages de ce Père.

Pour reprendre les choses de plus haut, et découvrir par principes les illusions de M. Simon, il faut une fois se rendre attentif à une excellente doctrine de tous les théologiens, que saint Thomas a expliquée avec sa précaution et sa netteté ordinaire, dans un de ses Opuscules contre les erreurs des Grecs, dédié au pape Urbain IV, et composé par son ordre. Dès le prologue de ce docte ouvrage, il parle ainsi: « Les erreurs contre la saine doctrine ont donné occasion aux saints docteurs d'expliquer avec plus de circonspection ce qui appartient à la foi, pour éloigner les erreurs qui s'élevaient dans l'Église comme il paraît dans les écrits des docteurs qui ont précédé Arius, où l'on ne trouve pas l'unité de l'essence divine si précisément exprimée que dans ceux qui les ont suivis. Il en est de même des autres erreurs: et cela ne paraît pas seulement en divers docteurs; mais même dans saint Augustin, qui excelle entre tous les autres. Car dans les livres qu'il a composés après l'hérésie de Pélage, il a parlé du pouvoir du libre arbitre avec plus de précaution qu'il n'avait fait avant la naissance de cette hérésie, lorsque, défendant le libre arbitre contre les manichéens, il a dit des choses dont les pélagiens, c'est-à-dire, les ennemis de la grâce, se sont servis. »

Telle a été la doctrine de saint Thomas dans un de ses ouvrages les plus authentiques; l'on y remarque deux vérités: l'une de fait, dans la préférence qu'il donne à saint Augustin; l'autre de droit, lorsqu'il établit l'accroissement des lumières de l'Église dans ses disputes, où il n'a fait qu'expliquer le sentiment unanime de tous les docteurs.

Il l'avait pris, selon sa coutume, de saint Augustin, dont les paroles sur ce sujet sont tous les

¹ I. Opus. cont. Græc. Prol.

jours à la bouche des théologiens, et servent de dénoûment à toutes les difficultés de la tradition: *Nous avons appris, dit ce Père¹, que chaque hérésie apporte à l'Église des difficultés particulières, contre lesquelles on défend plus exactement les Écritures divines, que si l'on n'avait point eu de pareille nécessité de s'y appliquer.* Ce qui fait dire au même docteur qu'avant la naissance des hérésies il ne faut pas exiger des Pères la même précaution dans leurs expressions que si les matières avaient déjà été agitées, *parce que, la question n'étant point émue, les hérétiques ne leur faisant pas les mêmes difficultés, ils croyaient qu'on les entendait dans un bon sens, et ils parlaient avec plus de sécurité, SECURIUS LOQUEBANTUR²: d'où le même Père conclut qu'il n'est pas toujours nécessaire, dans les nouvelles questions émues par les hérétiques, de rechercher avec scrupule et inquiétude les ouvrages des Pères qui ont écrit auparavant, parce qu'ils ne touchaient qu'en passant et brièvement dans quelques-uns de leurs ouvrages, TRANSEUNTER ET BREVIATER, les matières dont il s'agissait, s'arrêtant à celles qu'on agitaient de leur temps, et s'appliquant à instruire leurs peuples sur la pratique des vertus³.* Voilà ce que dit saint Augustin à l'occasion de sa dispute avec les semi-pélagiens. C'est la réponse commune, non-seulement des théologiens, mais encore de saint Athanase, de Vincent de Lérins et des autres Pères, quand il s'agit d'expliquer les auteurs qui ont écrit devant les disputes; et tout cela n'est autre chose que ce que disait le même saint Augustin dans ses Confessions, hors de toute contestation et par la seule impression de la vérité: *O Seigneur, les disputes des hérétiques font paraître dans un plus grand jour et comme dans un lieu plus éminent ce que pense votre Église, et ce qu'enseigne la saine doctrine⁴.* Car il faut même qu'il y ait des hérésies: ce que Dieu ne permettrait pas s'il n'en voulait tirer cet avantage, lui qui ne permet le mal que pour procurer le bien par de justes et impénétrables conseils.

CHAPITRE II.

Ce que l'Église apprend de nouveau sur la doctrine: passage de Vincent de Lérins: mauvais artifice de M. Simon et de ceux qui, à son exemple, en appellent aux anciens, au préjudice de ceux qui ont expressément traité les matières contre les hérétiques.

Cette doctrine de saint Augustin et de tous les saints docteurs, est une règle dans la théologie; et comme j'ai dit, un dénoûment dans toutes

¹ De don. Pers. cap. XX, n° 53.

² L. I. contr. Julian. cap. VI, n° 22.

³ De præd. SS. cap. XIV, n° 27.

⁴ Conf. lib. VII, cap. XI, n° 25.

les difficultés sur la tradition. La face de l'Église est une, et sa doctrine est toujours la même; mais elle n'est pas toujours également claire, également exprimée. Elle reçoit avec le temps, dit très-bien Vincent de Lérins¹, non point plus de vérité, mais plus d'évidence, plus de lumières, plus de précision; et c'est principalement à l'occasion des nouvelles hérésies. Alors, selon les termes du même auteur, *on enseigne plus clairement ce qu'on croyait plus obscurément auparavant*; les expressions sont plus claires, les explications plus distinctes: *on lime, on démêle, on polit les dogmes; on y ajoute la justesse, la forme, la distinction, sans toucher à leur plénitude et à leur intégrité.* Ainsi quand après les résolutions des Pères qui ont combattu les hérésies, on en détourne les hommes en leur proposant les anciens; quand, à l'exemple de M. Simon, on loue sur la matière de la grâce les docteurs qui ont précédé Pélage, pour décréditer saint Augustin qui a été si évidemment appelé à le combattre, c'est un piège qu'on tend aux simples, pour leur faire préférer ce qui est plus obscur et moins démêlé, à ce qui est plus clair et plus distinct; et ce qu'on a dit en passant, à ce qu'on a médité et limé avec plus de soin. C'est de même que si l'on disait, qu'après les explications de saint Athanase, il vaut mieux encore en revenir aux expressions plus embrouillées de saint Justin ou d'Origène, de saint Denis d'Alexandrie et des autres Pères, dont les ariens abusaient; et que saint Athanase était un novateur, parce qu'il réduisait la théologie à des expressions plus distinctes, plus justes et plus suivies.

CHAPITRE III.

Que la manière dont M. Simon allègue l'antiquité est un piège pour les simples; que c'en est un autre d'opposer les Grecs aux Latins. Preuves par M. Simon lui-même, que les traités des Pères contre les hérésies sont ce que l'Église a de plus exact. Passage du père Petau.

Ce piège qu'on tend aux simples est d'autant plus dangereux, qu'on le couvre de la spécieuse apparence de l'antiquité. Qu'y a-t-il de plus plausible, et dans le fond de plus vrai, que de dire, avec Vincent de Lérins, qu'il faut suivre les anciens; et qui croirait qu'on trompât le monde avec ce principe? C'est néanmoins la vérité, et un effet manifeste de la captieuse critique de M. Simon. Il faut préférer l'antiquité: c'est la règle de Vincent de Lérins. Il fallait donc ajouter que, selon le même docteur, souvent la postérité parle plus clairement. On ne peut nier que les anciens Pères, qui ont précédé les pélagiens, n'aient parlé quelquefois moins exactement,

¹ Comm. 1, p. 361.

moins précisément, moins conséquemment qu'on n'a fait depuis sur le péché originel et sur la grâce. En cet état de la cause, proposer toujours les anciens au préjudice de saint Augustin, c'est pour embrasser ce qui embrouille, abandonner ce qui éclaircit. Ne parlons point en l'air. On trouve très-réellement dans plusieurs endroits des anciens, avant saint Augustin, que les enfants n'ont point de péché, et que Dieu ne nous prévient pas; mais que c'est nous qui le prévenons. A la rigueur, ces expressions sont contre la foi: on les explique très-solidement, comme la suite le fera paraître; mais avec ces explications, quelque solides qu'elles soient, il sera toujours véritable qu'elles fournissent aux hérétiques la matière d'un mauvais procès. Après que saint Augustin les a réduites au sens légitime que nous verrons en son lieu, dire qu'il innove, ou sur ces articles que j'allègue ici pour exemple, ou sur d'autres que je pourrais alléguer, c'est visiblement tout perdre et donner lieu aux hérétiques de renouveler toutes leurs chicanes.

Au lieu donc de se servir du nom des anciens, comme fait perpétuellement M. Simon, pour décrediter saint Augustin et les autres saints défenseurs de la grâce qui l'ont suivi, il fallait les autoriser par cette raison, qu'y ayant dans toutes les matières, et même dans les dogmes de la foi, ce qui en fait la difficulté et ce qui en fait le dénoûment, comme l'expérience le fait voir, il arrive, principalement avant les disputes, qu'un auteur, selon les vues différentes qu'il peut avoir, appuyant sur un endroit plus que sur l'autre, tombe dans de certaines ambiguïtés qu'on ne trouve plus guère dans les plus saints docteurs, depuis que les matières sont bien éclaircies.

C'est ce qui règne, non-seulement dans la matière de la grâce, mais encore généralement dans toutes les matières de la foi. Le Fils de Dieu est Dieu comme le Père, et il y a des passages clairs pour cette vérité dans tous les temps. Mais lorsqu'on vient à considérer que c'est un Dieu sorti d'un Dieu, *Deus de Deo*, un Dieu qui reçoit du Père sa divinité et toute son action, un Dieu qui par conséquent, sans dégénérer de sa nature, est nécessairement le second en origine et en ordre, le langage se brouille quelquefois; on parle de la primauté d'origine comme si elle avait en soi quelque chose de plus excellent, quant à la manière de parler, et cet embarras ne se débrouille parfaitement que lorsque quelque dispute réduit les esprits à un langage précis. La même chose a dû arriver dans la matière de la grâce: en un mot, dans tous les dogmes, on marche toujours entre deux écueils, et on semble tomber dans l'un lorsqu'on s'efforce d'éviter

l'autre, jusqu'à ce que les disputes et les jugements de l'Église, intervenus sur les questions, fixent le langage, déterminent l'attention, et assurent la marche des docteurs.

Par la suite du même principe, il doit arriver que la partie de l'Église catholique qui demeurera la plus éclairée sur une matière, sera celle où cette matière sera le plus cultivée; c'est-à-dire, celle où les hérésies rendront les esprits plus attentifs. Il a donc dû arriver que l'Église grecque, que rien n'obligeait à veiller contre les pélagiens, est demeurée peu éclairée sur les matières qu'ils agitaient, en comparaison de la latine, qui a été aux mains avec eux durant tant de siècles. Aussi est-il bien certain que, sur ce sujet, on a toujours préféré les Latins aux Grecs, à cause, dit savamment le père Petau¹, que l'hérésie de Pélagie a plus exercé l'Église latine que l'Église grecque; en sorte qu'on ne trouve chez les Grecs qu'une intelligence et une réfutation imparfaite des sentiments de Pélagie. Ce fait est si constant, que M. Simon n'a pu s'empêcher d'en convenir, lorsqu'en remarquant le silence de Théodoret et de quelques Grecs sur le péché originel, encore qu'ils aient vécu après Pélagie, il en rend lui-même cette raison²: que le pélagianisme a fait plus de bruit dans les Églises où l'on parlait la langue latine qu'en Orient; d'où il conclut, qu'il n'est pas surprenant que Théodoret s'explique moins que les Latins sur le péché originel. Pour peu qu'il ait de bonne foi, il en doit dire autant de toutes les matières de la grâce, puisque les erreurs sur cette matière faisaient une des parties de cette hérésie, qui, comme on sait, s'était répandue en Afrique, dans les Gaules, en Angleterre, en Italie, de l'aveu de M. Simon. Il était donc naturel qu'on y pensât plus en Occident qu'en Orient, où l'on n'en parlait presque point. Ainsi quand M. Simon en appelle sans cesse des Latins aux Grecs, il n'est pas seulement contraire à tous les autres auteurs, mais encore à lui-même.

CHAPITRE IV.

Paralogisme perpétuel de M. Simon, qui tronque les règles de Vincent de Lérins sur l'antiquité et l'universalité.

On voit par ces réflexions, le procédé captieux de ce pitoyable théologien, lorsque, pour affaiblir l'autorité de saint Augustin, il nous ramène sans cesse ou aux anciens, ou aux Grecs. Mais il est aisé de voir que ce n'est pas tant à ce Père, qu'à la vérité même, qu'il en veut; il mutile les saintes maximes de Vincent de Lérins, qu'il fait semblant de vouloir défendre. Toute la doctrine

¹ Dogm. lib. ix, cap. vi, n° 1.
² P. 321.

de ce Père roule principalement sur ces deux pivots: l'antiquité et l'universalité: *Quod ubique, quod semper*. Il faut suivre, dit-il, l'antiquité. Cela est vrai; mais il y fallait ajouter que la postérité s'explique mieux, après que les questions ont été agitées: ce que le critique dissimule. Il supprime donc une partie de la règle, et il tombe dans l'absurdité de nous faire chercher la saine doctrine dans les auteurs où elle est moins claire, plutôt que dans ceux où elle a reçu son dernier éclaircissement; ce qui est faire à la vérité un outrage trop manifeste.

Il commet la même faute lorsque, sous prétexte de recommander l'universalité, il oppose les Grecs aux Latins, sans songer que les premiers ayant été, de son propre aveu, moins attentifs que les autres aux questions de Pélagie, et n'ayant traité qu'en passant ce que les autres ont traité à fond, les préférer malgré cela, c'est préférer l'obscurité à l'évidence; et la négligence, pour ainsi dire, à l'exactitude: c'est après les résolutions et les jugements renouveler le procès, et de la pleine instruction nous rappeler en quelque manière aux éléments; qui est le perpétuel paralogisme de M. Simon, et la manière artificieuse dont il attaque la vérité même.

CHAPITRE V.

Illusion de M. Simon et des critiques modernes, qui veulent que l'on trouve la vérité plus pure dans les écrits qui ont précédé les disputes: exemple de saint Augustin, qui, selon eux, a mieux parlé de la grâce avant qu'il en disputât contre Pélagie.

Je trouve encore dans nos critiques un dernier trait de malignité contre saint Augustin, qu'il ne faut pas réfuter avec moins de soin que les autres, puisqu'il n'est pas moins injurieux à la vérité et à l'Église.

Pour montrer qu'on a eu raison d'appeler de saint Augustin aux anciens docteurs, qui ont précédé ce Père aussi bien que l'hérésie de Pélagie, on relève les avantages qu'on trouve dans le témoignage des auteurs qui ont parlé avant les querelles, et on soutient qu'ils parlent alors plus simplement et plus naturellement que dans la dispute même, où les hommes sont emportés à dire plus qu'ils ne veulent.

On veut que saint Augustin en soit lui-même un exemple, puisqu'il a changé les sentiments conformes à ceux des anciens, où il s'était porté naturellement, et qu'il en est même venu à les rétracter; ce qui ne peut être attribué, selon nos critiques, qu'à l'ardeur de la dispute: en sorte que bien éloignés de profiter avec lui, comme lui-même les y exhorte, des lumières qu'il acquerrait en méditant nuit et jour l'Écriture sainte, ils

s'en servent pour diminuer son autorité; comme si c'était une raison de moins estimer ce Père, parce qu'il s'est corrigé lui-même humblement et de bonne foi, ou comme s'il valait mieux croire ce qu'il a écrit de la grâce et du libre arbitre, avant que la dispute contre les pélagiens eût commencé, que ce qu'il en a écrit depuis que cette hérésie l'a rendu plus attentif à la matière.

CHAPITRE VI.

Avenglement de M. Simon, qui, par la raison qu'on vient de voir, préfère les sentiments que saint Augustin a rétractés à ceux qu'il a établis en y pensant mieux: le critique ouvertement semi-pélagien.

C'est le but de ces paroles de M. Simon¹: *C'est en vain qu'on accuse ceux à qui l'on a donné le nom de semi-pélagiens d'avoir suivi le sentiment d'Origène, puisqu'ils n'ont rien avancé qui ne se trouve dans ces paroles de saint Augustin (qu'il venait de rapporter de l'exposition de ce Père sur l'Épître aux Romains), lequel convenait alors avec les autres docteurs de l'Église. Il est vrai qu'il s'est rétracté; mais l'autorité d'un seul Père, qui abandonnait son ancienne créance, n'était pas capable de les faire changer de sentiment².*

Je n'ai pas besoin de relever le manifeste semi-pélagianisme de ces paroles: il saute aux yeux. Le sentiment que ce saint docteur soutint dans ses derniers livres, a tous les caractères d'erreur: c'est le sentiment d'un seul Père: c'est un sentiment nouveau: en le suivant, saint Augustin abandonnait sa propre créance, celle que les anciens lui avaient laissée, et dans laquelle il avait été nourri: on voit donc, dans ses derniers sentiments, les deux marques qui caractérisent l'erreur, la singularité et la nouveauté.

Si ceux que l'on a nommés semi-pélagiens n'ont rien avancé que ce qu'a dit saint Augustin, lorsqu'il convenait avec les anciens docteurs de l'Église, ils ont donc raison; et ce à quoi il faut s'en tenir dans les sentiments de ce Père, c'est ce qu'il a rétracté: puisque c'est cela où l'on tombait naturellement par la tradition de l'Église. M. Simon ne trouve rien de plus judicieux dans les écrits de ce Père: que ce qu'il en a révoqué, *Il est, dit-il³, plus judicieux et plus exact dans l'interprétation qu'il nous a laissée de quelques endroits de l'Épître aux Romains. M. Simon ne le loue ainsi que pour ensuite relever ses fautes, j'entends celles dont il l'accuse; et c'est pourquoi il ajoute: Il ne fut pas néanmoins tout à fait content de cet ouvrage (si judicieux et si exact),*

¹ P. 255.

² Voyez *Dissertation sur Grotius*, où ceci est copié mot à mot, t. iv, p. 491.

³ P. 252.

puisqu'il rétracta quelques propositions qu'il crut avoir avancées trop librement. Il crut; mais il le crut mal, selon notre auteur; et ce Père, au lieu de se corriger, ne fait que passer du bien au mal: Lors, dit-il, qu'il composa cet ouvrage, il était dans les sentiments communs où l'on entraînerait naturellement avant les disputes: c'est pour dire que saint Augustin était enclin à des opinions particulières, puisque celles qu'il rétracte sont celles qu'on lui fait communes avec le reste des docteurs; et un peu après: On ne peut nier que l'explication qui est ici condamnée par saint Augustin, ne soit de Pélage dans son Commentaire sur l'Épître aux Romains; mais elle est en même temps de tous les anciens commentateurs. Saint Augustin condamnait donc ce qu'il avait dit de meilleur; Pélage, qu'il reprenait, disait mieux que lui, et ce n'était pas cet hérésiarque, mais saint Augustin qui était le novateur: et encore: Il est conforme en ce lieu-là (qui est un de ceux qu'il a rétractés) au diacre Hilaire, à Pélage et aux autres anciens commentateurs de saint Paul¹. L'antiquité va toujours avec Pélage, et saint Augustin dégénère des anciens quand il le quitte. Il n'avait point encore de sentiments particuliers lorsqu'il composa cette exposition sur l'Épître aux Romains, où il paraît plus exact que dans ses autres Commentaires. Ainsi, il a corrigé ce qu'il a fait de meilleur et de plus exact: quand il était semi-pélagien, il n'avait point de sentiments particuliers, et il n'a commencé de les prendre que lorsqu'il a réfuté cette hérésie; c'est-à-dire lorsqu'il a poussé la victoire de la vérité jusqu'à éteindre les dernières étincelles de l'erreur. Que l'hérésie triomphe donc, non-seulement de saint Augustin qui l'a combattue, mais encore de l'Église qui l'a condamnée. C'est la doctrine de M. Simon, et le fruit que nous tirons de ses travaux.

La même raison lui fait dire² qu'à juger des sentiments de saint Augustin par ceux des écrivains ecclésiastiques qui l'ont précédé, et même par les siens avant qu'il entrât en dispute avec les pélagiens, on ne peut douter qu'il n'ait poussé trop loin ses principes.

On voit ici deux choses importantes: l'une, que M. Simon fait changer de sentiment à saint Augustin à l'occasion des disputes contre les pélagiens; l'autre, que tout au contraire des théologiens, qui corrigent les premiers sentiments de ce Père par les derniers, comme il a fait lui-même, M. Simon argumente par ses premiers sentiments contre les derniers. Voilà deux choses que dit M. Simon, où nous verrons autant d'ignorances et autant de témérités que de paroles.

¹ P. 254. — ² P. 290.

CHAPITRE VII.

M. Simon a puisé ses sentiments manifestement hérétiques d'Arminius et de Grotius.

Il doit cetteréflexion sur le changement de saint Augustin, d'abord à Arminius le restaurateur du semi-pélagianisme parmi les protestants. M. Simon en rapporte les sentiments en ces termes¹: A l'égard de saint Augustin il dit qu'il se pouvait faire que les premiers sentiments de ce Père eussent été plus droits dans le commencement, parce qu'il examinait alors la chose en elle-même et sans préjugé, au lieu que dans la suite il n'eut pas la même liberté, s'en étant plutôt rapporté au jugement des autres qu'au sien propre².

Quoique ce passage d'Arminius ne regarde pas tout le corps de la doctrine de saint Augustin sur la grâce, l'esprit en est de préférer les premiers sentiments de saint Augustin, comme étant les plus naturels, à ceux qu'il a pris depuis par des impressions étrangères; et c'est cela que M. Simon veut insinuer.

Mais Grotius, le grand défenseur des arminiens, qui, de l'aveu de M. Simon, a pris dans le sein de cette secte une si forte teinture des erreurs sociniennes, est le véritable auteur où il a puisé ses sentiments; et on le verra par un seul endroit de son *Histoire Belgique*, où, expliquant le commencement des disputes entre Arminius et Gomar en l'an 1608, il en expose la source selon ses préventions, en cette sorte:

« Ceux, dit-il³, qui ont lu les livres des anciens, tiennent pour constant que les premiers chrétiens attribuaient une puissance libre à la volonté de l'homme, tant pour conserver la vertu, que pour la perdre: d'où venait aussi la justice des récompenses et des peines. Ils ne laissent pourtant pas de tout rapporter à la bonté divine, dont la libéralité avait jeté dans nos cœurs la semence salutaire, et dont le secours particulier nous était nécessaire parmi nos péchés. Saint Augustin fut le premier, qui depuis qu'il fut engagé dans le combat des pélagiens (car auparavant il avait été d'un autre avis), poussa les choses si loin par l'ardeur qu'il avait dans la dispute, qu'il ne laissa que le nom de la liberté, en la faisant prévenir par des décrets divins qui semblaient en ôter toute la force. » On voit en passant la calomnie qu'il fait à saint Augustin d'ôter la force de la liberté, et de n'en laisser que le nom. On a vu que M. Simon impute

¹ P. 799.

² Voyez *Dissertation sur Grotius*, où l'auteur a employé tout cet endroit, nos 14, 15, 16, etc.

³ *Hist. Belg.* t. XVII, p. 554.

la même erreur à ce docte Père; nous en parlerons encore ailleurs. Ce qu'il faut ici observer, c'est que, selon Grotius, saint Augustin est le novateur; en s'éloignant du sentiment des anciens Pères, il s'éloigna des siens propres, et n'entra dans ces nouvelles pensées que lorsqu'il fut engagé à combattre les pélagiens. Ainsi les sentiments naturels, qui étaient aussi les plus anciens, sont ceux que saint Augustin suivit d'abord. C'est ce que dit Grotius, et c'est l'idée qu'il donne de ce Père. Que si vous lui demandez ce qu'est devenue l'ancienne doctrine qu'il prétend que saint Augustin a abandonnée, et où s'en est conservé le sacré dépôt, il le va chercher chez les Grecs et dans les semi-pélagiens. C'est aussi ce qu'on vient de voir suivi de point en point par M. Simon; mais que devinrent ces anciens sentiments que les Pères avaient suivis avant que saint Augustin eût introduit ses nouveautés? Grotius, qui vient d'apprendre à M. Simon que ce qu'il faut suivre dans saint Augustin, que ce qui est conforme à l'ancienne tradition, c'est le premier sentiment que ce Père a rétracté, lui apprendra encore où est demeuré le dépôt de la tradition: il est demeuré dans les Grecs et dans les semi-pélagiens. C'est là que M. Simon le va chercher; mais c'est Grotius qui lui en a montré le chemin. Pour les Grecs, voici les paroles qui suivent immédiatement celles qu'on a lues: *L'ancienne et la plus simple opinion se conserva*, dit-il, *dans la Grèce et dans l'Asie*. Pour les semi-pélagiens, le grand nom, poursuit-il, de saint Augustin lui attira plusieurs sectateurs dans l'Occident, où néanmoins il se trouva des contradicteurs du côté de la Gaule. On connaît ces contradicteurs: ce furent les prêtres de Marseille et quelques autres vers la Provence; c'est-à-dire, comme on en convient, ceux qu'on appelle semi-pélagiens ou les restes de l'hérésie de Pélage: ce fut Cassien, ce fut Fauste de Riez. Tels sont les contradicteurs de saint Augustin dans les Gaules pendant que tout le reste de l'Église suivait sa doctrine: c'est en ceux-là que s'est conservée l'ancienne et saine doctrine; elle s'est, dis-je, conservée dans les adversaires de saint Augustin que l'Église a condamnés par tant de sentences: Grotius un protestant, un arminien, un socinien en beaucoup de chefs l'a dit; M. Simon et d'autres critiques osent le suivre. Il en a pris ce beau système de doctrine qui commet les Grecs avec les Latins, les premiers chrétiens avec leurs successeurs, saint Augustin avec lui-même, où l'on préfère les sentiments que le même saint Augustin a corrigés dans le progrès de ses études à ceux qu'il a défendus jusqu'à la mort, et les restes des pélagiens à toute l'Église catholique. Les sociniens triomphent par le moyen de Grotius si plein

de leur esprit et de leurs maximes; ils font la loi aux faux critiques jusque dans le sein de l'Église: la ville sainte est foulée aux pieds, le parvis du temple est livré aux étrangers, et des prêtres leur en ouvrent l'entrée.

CHAPITRE VIII.

Les témoignages qu'on tire des Pères qui ont écrit devant les disputes ont leur avantage. Saint Augustin recommandable par deux endroits. L'avantage qu'a tiré l'Église de ce qu'il a écrit après la dispute contre Pélage.

Mais peut-être qu'ils sont forcés par de puissantes raisons, à entrer dans ces sentiments. On n'en peut avoir de plus faibles. On veut premièrement imaginer qu'il y a quelque chose de plus naturel dans les Pères qui ont précédé les disputes, que dans ceux qui ont suivi, et on ne veut pas écouter ceux qui s'en tiennent aux derniers. Mais il ne faut point opposer ces deux sentiments. L'un et l'autre est véritable: l'Église profite en deux manières du témoignage des Pères: elle en profite devant la naissance des hérésies; elle en profite aussi après: elle en profite devant, parce qu'elle y voit, avant toutes les disputes, la simplicité naturelle et la perpétuité de sa foi; elle en profite aussi après, pour parler plus correctement des articles qui sont attaqués.

Personne ne révoque en doute que les hérésies ne réveillent les saints docteurs, et ne les fassent parler plus correctement sur les vérités contestées. Saint Thomas, Vincent de Lérins et saint Augustin que nous avons rapportés, le consentement de tous les docteurs anciens et modernes, l'expérience même, qui est très-constante, ne permet sur ce sujet aucun doute.

D'autre part, il ne laisse pas d'être certain que les Pères qui ont précédé les disputes, ont à leur manière quelque chose de plus fort, parce que c'est le témoignage de gens désintéressés, et qu'on ne peut accuser d'aucune partialité. Personne n'a mieux profité de cet avantage que saint Augustin. Car après avoir produit à Julien les Irénée, les Cyprien, les Hilaire et les autres anciens docteurs, sans oublier saint Jérôme: « Je vous appelle, lui dit-il¹, devant ces juges, qui ne sont ni mes amis ni vos ennemis, que je n'ai point gagnés par adresse, que vous n'avez point offensés par vos disputes: vous n'étiez point au monde quand ils ont écrit: ils sont sans partialité, parce qu'ils ne nous connaissaient pas: ils ont conservé ce qu'ils ont trouvé dans l'Église: ils ont enseigné ce qu'ils ont appris: ils ont laissé à leurs enfants ce qu'ils ont reçu de leurs pères. » Il faut reconnaître dans ces témoignages quelque chose d'irréprochable, qui ferme la bouche aux hérétiques:

¹ *Cont. Jul.* lib. II, cap. X, nos 34, 36.

et c'est pourquoi en citant, comme on vient de voir, saint Jérôme, qui était du temps de Pélagie et son adversaire, saint Augustin sait bien observer, que ce qu'il produit de ce Père contre Julien, est tiré des livres qu'il avait écrits avant la dispute; lorsque, *libre de tout soupçon et de toute partialité*, LIBER AB OMNI STUDIO PARTIUM¹, il condamnait les pélagiens avant qu'ils fussent nés.

J'avoue donc que ces deux manières de faire valoir les témoignages des Pères, ont des avantages mutuels l'une sur l'autre: mais je n'ai pas besoin de décider où il y en a de plus grands, puisqu'ils concourent les uns et les autres dans la personne et dans les écrits de saint Augustin. Y voulez-vous voir la pleine et entière expression de la vérité depuis la dispute? Toute l'Église l'a reconnue dans ce Père, tout s'est tu lorsqu'il a parlé: saint Jérôme même, qui était alors comme la bouche de l'Église contre toutes les hérésies, quand il a vu la cause de la vérité entre les mains de saint Augustin, n'a plus fait que lui applaudir avec tous les autres². Il n'est plus temps de dire qu'il a excédé après que les papes ont réprimé ceux qui le disaient: il n'est plus temps de dire qu'il a poussé les choses plus qu'il ne voulait, ou plus qu'il ne fallait, ni qu'il a eu des sentiments particuliers, ou trop d'ardeur dans la dispute, pendant que non-seulement l'Église romaine avec l'Africaine, mais encore par tout l'univers, comme parlait saint Prosper³, tous les enfants de la promesse étaient d'accord avec lui dans la doctrine de la grâce comme dans tous les autres articles de la foi.

Personne n'en a dédit saint Prosper, qui lui a rendu ce témoignage: l'événement même en a prouvé la vérité. Pour avoir droit de lui reprocher d'avoir excédé, ou d'avoir dégénéré de l'ancienne doctrine, il faudrait que l'Église qui l'écoutait, eût cru entendre quelque chose de nouveau: mais on a vu le contraire; et pendant qu'on accusait saint Augustin d'être un novateur, les papes ont prononcé que c'était ses adversaires qui l'étaient, et que c'était lui qui était le défenseur de l'antiquité.

CHAPITRE IX.

Témoignage que saint Augustin a rendu à la vérité avant la dispute. Ignorance de Grotius et de ceux qui accusent ce Père de n'avoir produit ses derniers sentiments que dans la chaleur de la dispute.

On ne peut donc affaiblir par aucun endroit le témoignage que saint Augustin a rendu à la vérité durant la dispute. Mais si, pour le rendre plus

¹ Cont. Jul. lib. II, cap. X, n° 36.

² Prosper. cont. Collat. cap. II.

³ Prosper. ad Ruf. n° 3, in app. Aug. t. X, p. 165.

incontestable, on veut encore qu'il ait prévenu toutes les contestations, cet avantage ne manquera pas à ce docte Père. C'est une ignorance à Grotius et à tous ceux qui accusent saint Augustin de n'avoir avancé, que dans la chaleur de la dispute, ces sentiments qu'ils accusent de nouveauté. Car il n'y a rien de si constant que ce qu'il a remarqué lui-même, en parlant de ses livres à Simplicien, successeur de saint Ambroise dans l'évêché de Milan, qu'encore qu'il les ait écrits au commencement de son épiscopat, quinze ans avant qu'il y eût des pélagiens au monde, il y avait enseigné pleinement et sans avoir rien depuis à y ajouter dans le fond, la même doctrine de la grâce, qu'il soutenait durant la dispute et dans ses derniers écrits.

C'est ce qu'il écrit dans le livre de la *Prédestination* et dans celui du *Bien de la Persévérance*¹, où il montre la même chose du livre de ses *Confessions* qu'il a publié, dit-il², avant la naissance de l'hérésie pélagienne; et toutefois, poursuit-il, on y trouvera une pleine reconnaissance de toute la doctrine de la grâce, dans ces paroles que Pélagie ne pouvait souffrir: DA QUOD JUBES, ET JUBE QUOD VIS: *Donnez-moi-vous-même ce que vous me commandez, et commandez-moi ce qui vous plaît*³. Ce n'était pas la dispute, mais la seule piété et la seule foi qui lui avait inspiré cette prière: il la faisait, il la répétait, il l'inculquait dans ses *Confessions*, comme on vient de voir par lui-même, avant que Pélagie eût paru; et il avait si bien expliqué dans ce même livre tout ce qui était nécessaire pour entendre la gratuité de la grâce, la prédestination des saints, le don de la persévérance en particulier, que lui-même il a reconnu dans le même lieu qu'on vient de citer, qu'il ne lui restait qu'à défendre avec plus de netteté et d'étendue, *copiosius et enucleatius*⁴, ce qu'il en avait enseigné dès lors.

On voit par là combien Grotius impose à ce Père, lorsqu'il lui fait changer ses sentiments sur la grâce, depuis qu'il a été aux mains avec les pélagiens, et que l'ardeur de cette dispute l'eut emporté à certains excès. Il en est démenti par un fait constant et par la seule lecture des ouvrages de saint Augustin⁵; et l'on voit par le progrès de ses connaissances que, s'il a changé, il n'en faut point chercher d'autre raison que celle qu'il a marquée, qui est que d'abord il n'avait pas bien examiné la matière: NONDUM DILIGENTIUS QUÆSIVERAM; et il le faut d'autant plus croire

¹ Lib. de Præd. SS. cap. IV, De don. Pers. cap. XX, XXI.

² De don. Pers. cap. XX, n° 53.

³ Lib. X, cap. XXIX, XXXI, XXXVII.

⁴ Ibid.

⁵ Retract. lib. I, cap. XXXIII; de Prædest. SS. cap. III, n° 7.

sur sa propre déposition, qu'il y a été depuis attentif, et qu'il tient toujours constamment le même langage.

CHAPITRE X.

Quatre états de saint Augustin. Le premier incontinent après sa conversion et avant tout examen de la question de la grâce: pureté de ses sentiments dans ce premier état: passages du livre de l'Ordre, de celui des Soliloques, et avant tout cela du livre contre les Académiciens.

Au lieu donc de lui attribuer un changement sans raison, par la seule ardeur de la dispute, il faut distinguer comme quatre états de ce grand homme: le premier, au commencement de sa conversion, lorsque, sans avoir examiné la matière de la grâce, il en disait naturellement ce qu'il en avait appris dans l'Église; et dans cet état, il était exempt de toute erreur. La preuve en est constante dans les ouvrages qui suivirent immédiatement sa conversion. Un des premiers est celui de l'Ordre, où nous trouvons ces paroles¹: *Prions, non pour obtenir que les richesses, ou les honneurs, ou les autres choses de cette nature, incertaines et passagères, nous arrivent, mais afin que nous ayons celles qui nous peuvent rendre bons et heureux*; où il reconnaît clairement que tout ce qui nous fait bons est un don de Dieu, et par conséquent la foi même et les bonnes œuvres, sans distinguer les premières d'avec les suivantes, ni le commencement d'avec la fin, mais comprenant au contraire, dans sa prière, les principes mêmes; ce qu'il confirme clairement lorsque incontinent après il parle ainsi à sainte Monique sa mère²: *Afin que ces vœux soient accomplis, nous vous chargeons, ma mère, de nous en obtenir l'effet; puisque je crois et assure très-certainement que Dieu m'a donné, par vos prières, le sentiment où je suis de ne rien préférer à la vérité, de ne rien vouloir, de ne rien penser, de ne rien aimer autre chose*. On ne pouvait pas expliquer plus précisément, que le commencement de la piété, dont la foi est le fondement, et tout enfin jusqu'au premier désir et à la première pensée de se convertir, lui venait de Dieu, puisque c'était l'effet des vœux de sa sainte mère; et la suite le fait paraître encore plus évidemment, lorsqu'il continue et conclut ainsi cette prière³: *Et je ne cesserai jamais de croire qu'ayant obtenu par les mérites de vos prières le désir d'un si grand bien, ce ne soit encore par vous que j'en obtiendrai la possession*. Il ne laisse point à douter que tout l'ouvrage de la piété, qu'il met dans l'amour et dans la recherche de la vérité, depuis le commencement

jusqu'à la perfection, ne soit un don de la grâce puisqu'il reconnaît que c'est le fruit des prières, et non point des siennes, mais de celles d'une bonne mère, qui ne cessait de gémir devant Dieu.

Ceux qui se souviennent combien de fois saint Augustin a fondé la nécessité, la prévention et l'efficacité de la grâce sur les prières, de la nature de celles qu'on vient d'entendre, et qu'on fait non-seulement pour sa conversion, mais en ore pour celle des autres; en sorte que le désir et la pensée même de se convertir, qui est la première chose par où l'on commence, en soit l'effet, ne douteront pas que ce Père n'ait senti dès lors tout ce qui est dû à la grâce, puisqu'il a si parfaitement compris ce qui est dû à la prière. Mais de peur qu'on ne croie que la prière, par où l'on obtient les autres dons, ne nous vienne de nous-mêmes, le même saint Augustin dans ses *Soliloques* c'est-à-dire, dès les premiers jours de sa conversion, l'attribue à Dieu par ces paroles: *O Dieu, créateur de l'univers, accordez-moi premièrement que je vous prie bien; ensuite que je me rende digne d'être exaucé; et enfin que vous me rendiez tout à fait libre*: PRÆSTA MIHI PRIMUM UT BENE TE ROGEM: DEINDE UT ME AGAM DIGNUM QUEM EXAUDIAS: POSTREMO UT LIBERES. Pour peu qu'on soit accoutumé au langage de saint Augustin, qui en ce point est celui de toute l'Église, on entendra aisément que par ces paroles: *accordez-moi que je vous prie bien, que je me rende digne d'être exaucé, que je sois libre*², c'est l'effet et non pas un simple pouvoir qu'on demande à Dieu, et que la grâce que l'on réclame est celle qui tourne les cœurs où ils se doivent tourner. Saint Augustin sentait donc déjà ce grand secret, qu'il a depuis si bien expliqué contre les pélagiens, que la prière, par laquelle on nous donne tout, est elle-même donnée, et qu'il ne répugne point à la grâce qu'on croie pouvoir s'en rendre digne, pourvu qu'on croie auparavant que c'est elle qui nous rend digne d'elle-même.

Quand il demandait à Dieu qu'il le délivrât, il sentait ce qui lui manquait pour être libre; et reconnaissant dès lors la captivité de la liberté humaine, qu'il a depuis enseignée plus à fond, il ne s'appuyait que sur la puissance de la grâce du Libérateur. Voilà l'esprit qu'on recevait en entrant dans l'Église. On y apprenait, en priant, la prévention de la grâce convertissante. C'est aussi à quoi en revient saint Augustin lorsqu'il dit que dans le temps même que les Pères moins attentifs à expliquer le mystère de la grâce, que personne ne combattait, n'en parlaient qu'en

¹ Solil. lib. I, cap. I, n° 2.

² De gest. Pelag. cap. XIV, n° 33 et seq. Lib. II Retract. cap. XXIV, XXVI, et alibi passim.

³ Lib. II, cap. XX, n° 52.

⁴ Ibid. — ⁵ Ibid.